

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2022 faite par Discord de 20:30 à 23:32

Rédacteur : Corentin Macquet

Vérificateurs : les participants à la réunion

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres du CA (avec droit de vote) :

- Claude Brisson, président ;
- Chantal Gajdos, vice-présidente ;
- Fabien Lips, trésorier ;
- Luc Ronayette, secrétaire ;
- Corentin Macquet, secrétaire adjoint ;
- Camille Lévêque, administratrice (à partir de 21h21) ;
- Alain Cano, administrateur ;
- Jean-Paul Gaschignard, administrateur (à partir de 20h43) ;
- Matthieu Aveaux, président de la Ligue de Go en Ligne ;
- Jean-Pierre Lalo, président de la Ligue de Normandie (à partir de 20h37) ;
- Kevin Cuello, président de la Ligue de l'Ouest ;
- Albert Fenech, président de la Ligue de l'Est (à partir de 21h10) ;
- Yves Clair, président de la Ligue du Sud-Ouest.

Procurations :

- Théo Barollet, président de la Ligue Rhône-Alpes → Robin Chauvin, vice-président de la Ligue Rhône-Alpes
- Miléna Boclé, présidente de la Ligue Île-de-France → Ralf Wurzinger, vice-président de la Ligue Île-de-France

Membres du CA ne participant pas à la réunion et n'ayant pas donné de procuration :

- Jean Allard, président de la Ligue Méditerranée ;
- Patrice Doussot, président de la Ligue du Centre ;
- Sophie Pagès, administratrice.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Décompte des voix présentes ou représentées ;
- 2) Etat des lieux des chantiers en cours (exposition permanente, le congrès 2024, l'échelle hybride, le stage d'été, ...) ;
- 3) Poste à pourvoir pour l'équipe de l'échelle et pour les réseaux vidéos ;
- 4) Question des non licenciés visibles sur le site FFG ;
- 5) Subvention de la Section 9 ;
- 6) Modifications des règlements compétitions ;
- 7) Foire aux propositions et suggestions.

1) Décompte des voix présentes ou représentées

A 20h30 à l'ouverture de la réunion 10 membres du CA sont présents et deux ont donné procuration.

Le nombre de voix du CA présentes ou représentées est ainsi de 12.

2) Etat des lieux des chantiers en cours (exposition permanente, le congrès 2024, l'échelle hybride, le stage d'été, ...)

État des lieux pour l'exposition permanente.

Chantal fait un rappel de ce qui a été vu par l'équipe et résume simplement que cela avance bien. Matthieu ajoute qu'ils souhaitent faire un visuel test sur les stagiaires du stage fédéral. Proposition de doubler l'expo en vision numérique grâce à des QR codes pour alimenter le site de la fédé.

JP Gaschignard est arrivé ce qui porte le nombre de voix présentes ou représentées à 13.

Pour le congrès 2024 Claude fait mention de la bonne avancée des choses. Une première maquette est déjà visible sur le site de l'egc2024.org. (<https://egc2024.org/>). Avancée également sur l'intégration et côté finances les choses se mettent en place. Niveau hébergement et restauration cela bouge bien également avec de bons contacts qui se créent. Les équipes sont en tout cas motivées.

Chantal ajoute que le prêt des locaux par l'ENAC est un énorme plus au niveau du budget. La différence est énorme dans le budget. Une bonne partie sera utilisée pour la communication afin d'être encore plus attractif. Comparaison des prix par rapport aux autres éditions comme ceux de l'Europe de l'Est.

Il est dit que si le budget est pourquoi pas en excédent (en ne tirant pas les prix vers le bas comme les autres pays organisateurs) il est possible d'augmenter le cash prize des vainqueurs.

L'échelle hybride est en place. En raison de la surcharge de travail, les résultats n'ont pas encore été rentrés dans le logiciel. C'est aussi pour cette raison qu'il a été décidé d'intégrer une personne à l'équipe pour aider Sylvain. Léo Battin s'est porté volontaire et est à l'heure de ce CA en formation.

Concernant le stage d'été, tout avance bien. Malheureusement il y a une baisse notable de la fréquentation ce qui rendra le stage très déficitaire. L'équipe espère des inscriptions de dernière minute mais avertit que cela risque d'être compliqué.

Chantal pense que cela est notamment dû au prix assez élevé du stage. Claude ajoute que l'année passée le stage a particulièrement bien marché en raison du phénomène de sortie de confinement. Différents arguments sont avancés (moins d'accompagnants, moins de licenciés, le congrès en Roumanie, le prix).

La question de garder ce lieu qui coûte cher se pose pour 2023. Est-ce qu'on fait Mazières sans restauration (car on ne l'aura plus quoi qu'il arrive) ou changer de lieu. Claude mentionne que changer de lieu c'est un travail énorme et ce n'est pas facile.

Note post-réunion : les résultats de l'échelle hybrides sont maintenant saisis et le retard a été rattrapé.

3) Poste à pourvoir pour l'équipe de l'échelle et pour les réseaux vidéos

Comme dit précédemment l'équipe de l'échelle avait besoin d'aide face au travail à fournir. Une demande a été faite sur les réseaux sociaux et Léo Battin s'est porté volontaire. Il a donc été formé par l'équipe de l'échelle afin de l'intégrer.

La FFG a besoin de faire passer un appel à candidature pour le poste de responsable réseaux vidéos. L'objectif est d'avoir quelqu'un (idéalement un binôme) qui gère les réseaux vidéos de la fédération comme les chaînes twitch et youtube.

Ce poste serait complémentaire à celui de responsable réseaux sociaux, occupé par Corentin Macquet.

Une discussion s'articule autour des possibles volontaires, avec notamment des membres de la Ligue de Go en Ligne qui ont repris les ateliers FFG. Mais un appel à candidature plus large est tout de même demandé par les membres du CA. Cet appel sera fait par Claude, Corentin et Matthieu.

21h10 : arrivée d'Albert Fenech. 14 voix présentes ou représentées.

4) Visibilité des non licenciés sur le site FFG

Claude précise que c'est la carotte qui fait avancer la chose et pas le bâton. C'est faire des tournois etc qui incite à prendre une licence. Voir cet historique permet de motiver certains retours. Il est également fait mention de certains vieux tournois historiques. Il y a donc une valeur historique ainsi que de la visibilité (bot google et indexation).

Claude propose donc que l'on puisse trouver les anciens licenciés sur le site.

Alain retranscrit l'avis de plusieurs personnes avec qui il en a parlé. A l'heure actuelle certaines personnes regrettent que sur le site de la FFG les pages soient indexées et puissent être trouvées via un moteur de recherche. Sur le contenu, d'un point de vue juridique les informations sont censées être publiées pour une certaine durée car nous ne sommes pas un journal. Si nous avions un espace licencié les informations seraient alors privées et non publiques et ainsi garder une trace de la fédération serait une très bonne chose.

Chantal ajoute un point RGPD : on ne doit pas garder les informations d'un licencié plus de 3 ans s'il n'est plus actif. Sauf son nom pour les tournois puisque cela fait partie de l'historique de l'échelle et de la fédération.

Claude dit qu'on y pense à cet espace membre. Malheureusement il n'y a personne pour s'en occuper en ce moment.

21h21 : arrivée de Camille Lévêque. 15 voix présentes ou représentées.

Débat sur le fait que la page personnelle du niveau soit indexée sur google. Claude propose de ne pas indexer les pages personnelles car on y perd en visibilité mais c'est plus pertinent si tous les anciens licenciés sont visibles par défaut. Cette option semble satisfaire tout le monde.

Note post-réunion : c'est une option tout à fait possible lorsque l'on aura un login user.

Vote : Pour ou contre le fait que les non licenciés soient visibles sur le site FFG

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	8
CONTRE	3
ABSTENTION	4

Le POUR l'emporte.

5) Subvention de la Section 9

Matthieu explique ce qu'est la section 9 et quel est son rôle ainsi que sa place au sein du SITS et du Go français en général. Voir annexe A.

21h30 : Robin Chauvin quitte la réunion et donne procuration à Camille Lévêque.

Matthieu enchaîne avec les différents budgets demandés à la FFG. L'équipe de la section 9 a construit trois modèles de financement avec différents montants, et ce que cela implique, que le CA pourra choisir de voter.

Débat autour du montant de la subvention à allouer parmi les trois niveaux proposés par la section 9 (voir Annexe A).

Vote : validation de l'option 1

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	12
CONTRE	1
ABSTENTION	2

Option 1 approuvée.

Vote : validation de l'option 2

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	12
CONTRE	2
ABSTENTION	1

Option 2 approuvée.

Vote : validation de l'option 3

Expression du vote	Nombre de voix
--------------------	----------------

POUR	2
CONTRE	9
ABSTENTION	3

L'option 3 est rejetée.

6) Modifications des règlements compétitions

Pour résumer, les modifications concernent trois points :

- des modifications techniques dues à l'introduction de l'échelle hybride ;
- des modifications des dates limites des championnats de clubs/ligues (qui seraient repoussées à fin mars et fin juin) ;
- une augmentation du nombre de qualifiés au championnat de France open (avec l'introduction de deux places qualificatives via le championnat féminin, l'ajout de trois places supplémentaires via les championnats jeunes (U20, U16, U12), et une augmentation d'environ 5 places des qualifiés via les championnats de ligue).

Pour le détail des modifications, voir annexe B.

Fabien ajoute que l'on peut appliquer ce vote dès cette année, les organisateurs sont d'accord.

Expression du vote	Nombre de voix
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Les modifications sont donc adoptées.

7) Foire aux propositions et suggestions

Alain Cano propose de reprendre les formations sur l'arbitrage et les formations de formateur.

Claude ajoute que Sophie Pagès est motivée par ces deux thèmes. Le bureau propose donc de créer un binôme afin de reprendre le flambeau d'Arnaud Knippel.

Alain explique qu'il faut écrire un plan de formation sur ces différentes formations. Rendre également accessible ces formations dans les ligues. Numériser ces plans de formation notamment pour partager l'information.

Chantal ajoute que ces dernières années on a eu du mal à organiser ces formations car nous n'avions plus ces formateurs avec les compétences pour les organiser puis lorsqu'on les avait il n'y avait plus de personnes intéressées. L'activité battait de l'aile et le covid l'a achevée. Il faudrait donc vraiment relancer l'activité, sachant qu'il existe déjà des choses.

Le CA propose donc de créer un pôle formation puisque plusieurs personnes sont intéressées par le thème de la formation (arbitrage, administrateur, pédagogue, etc). Alain serait chargé d'animer ce pôle.

Albert mentionne une demande de subvention pour le club de Strasbourg afin d'organiser le championnat d'europe de pair-go. Demande qui est arrivée quelques heures avant ce CA. Ce sera donc discuté plus tard.

Albert relance la question du statut de fédération sportive en France. Étant donné l'heure tardive, l'échange se poursuivra par mail et sera ajouté à l'ordre du jour du prochain CA. Un dossier de l'état des lieux sera également monté ainsi qu'une visibilité sur les avantages et inconvénients.

Fin de la réunion à 23h32.

Fédération Française de Go
B.P. 95 – 75262 PARIS Cedex 06
<http://ffg.jeudego.org>

Association loi 1901 n° W751056443
Agrément jeunesse et éducation populaire n° 91-594
Siret n° 433484284 00024



ANNEXE A

Demande de financement fédéral pour une activité à but pédagogique

La **section 9** est une activité du club Stones in the Shell qui a pour but d'améliorer le sens de jeu, la méthodologie et la précision des joueurs français.

La section 9? Qu'est-ce que c'est?
Une image valant mille mots, voici une vidéo de présentation de 2minutes :

<https://youtu.be/lme55hanFqY>

La Section 9 est une activité du club Stones in the Shell ayant pour but d'améliorer le sens de jeu, la méthodologie et la précision des joueurs et joueuses français.e.s.

C'est une bibliothèque de contenus, accessible et transportable partout car évoluant sur une application développée pour l'occasion.

Ces contenus se basent sur un système de parcours pédagogiques, validés par des pédagogues reconnus. Chaque parcours est développé pour une classe précise de niveau et guide les joueurs dans un apprentissage réfléchi et pertinent.

Tous les joueurs de go y sont les bienvenus, nous approchons actuellement des 200 personnes intéressées par l'activité.

La Section 9 est aussi une équipe de bénévoles. Tous les sgf sont faits par des membres actifs de la communauté du Go en Ligne et c'est cette dynamique que nous souhaitons garder. Cependant, il est nécessaire de donner une cohérence globale aux niveaux développés et de vérifier que les exercices créés sont justes et fondés : ceci nécessite l'intervention de pédagogues professionnels et donc nécessite des fonds. Ces derniers ont, jusqu'à maintenant, été pourvu par le club Stones in the Shell et nous souhaiterions que la FFG soutienne aussi ce projet.

Ceci permettra par la même occasion de faire mieux rayonner les exercices créés auprès de tous les licenciés et non-licenciés de la FFG.

Un soutien de la FFG permettrait à l'équipe de la Section 9 de fournir une meilleure qualité de contenu et d'envisager des projets de parcours pédagogiques plus ambitieux et mieux construits.

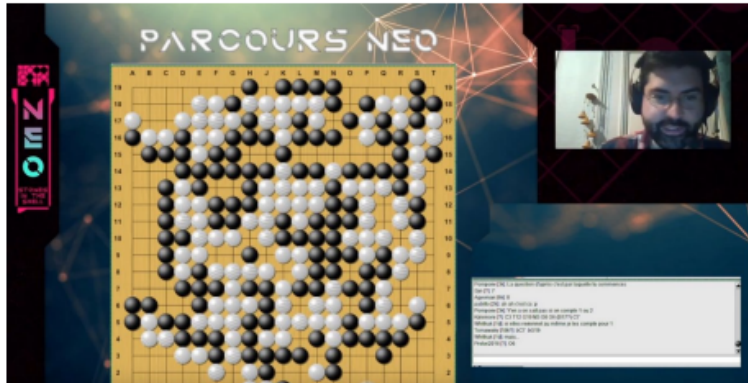
Ci-suit une esquisse des chantiers à court-terme et un estimatif de budget palliatif.

En espérant que ces écrits trouveront écho positif et que ce projet devienne dans les années à venir un incontournable du go francophone.





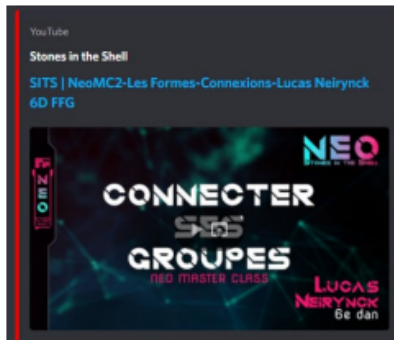
La section 9 la force en soutien des actions pédagogiques



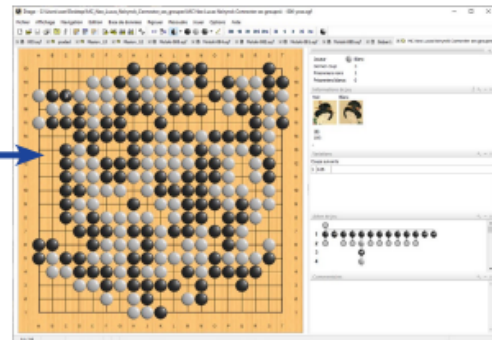
COURS LIVE



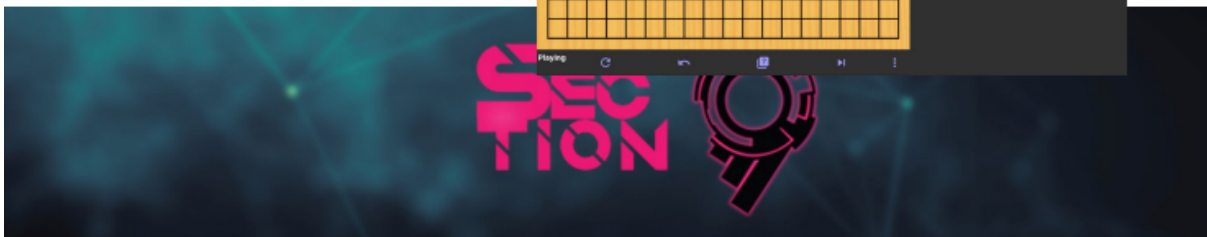
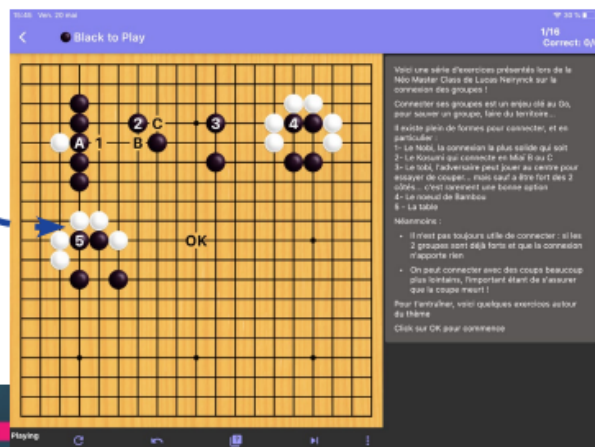
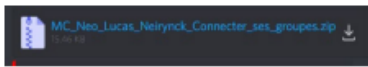
VOD YOUTUBE



CREATION DU SET D'EXO



REVISION DANS GOGGRINARI !



ETAT MAJOR

aux commandes de la Section



Tisserand Romain
Ingénieur en Maitrise d'oeuvre
actuel Vice président de SITS



David Rosat
Informaticien
créateur de l'app GoGrinari



Robin Bacardatz
Etudiant en psychologie
Vice-président de la Ligue de Go en Ligne
Responsable SITS



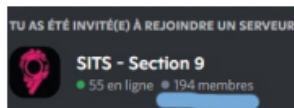
Vincent Pomponne
Ingénieur en Logistique
responsable pédagogique
du parcours NEO



LES RENFORTS

Lucas NEIRYNCK
la section 9 est un projet novateur !

Robin BONJEAN
la s9 est un outil innovateur qui manquait bien au go francophone



Florent LABOURET
des gens motivés à apporter leurs compétences pour développer le go c'est trop bien

Camille BERTHON
Section 9 ça a vraiment été pour moi la possibilité de créer du contenu avec une liberté d'expression encore jamais vu depuis que je joue au Go !

LE PLAN DE BATAILLE

L'avantage de ce type d'activité est qu'il s'inscrit dans une démarche à long terme. Création et évolution se suivent dans un renouvellement permanent et cela permet de pouvoir phaser chaque étape.

Cette demande est avant tout une présentation du projet à la FFG et, nous l'espérons, une ouverture de dialogue avec elle !

			option 1	option 2	option 3
projet prioritaire septembre 2022	Parcours pédagogique DDK		780 €	1 320 €	1 760 €
	travail bénévoles sur des cours et des sgf	bénévoles section 9			
	audit des contenu bénévoles, pertinence et cohérence.	140€ (2h)			
	programmation d'un cheminement, inventaire	70€ (1h)			
	10h de cours explicatif + video (700e)	financé par la LGL			
	création de set d'exercice à partir des cours avec explications écrites	10x30€			
	"SAV" des sgf et ajout d'autre exemples	70€ (1h)			
total participation FFG	580€				
	communication et graphisme FFG	200€			
projet important octobre 2022	création de contenu pour SDK				
	programmation d'un cheminement, inventaire	70€ (1h)			
	10h de cours explicatif + video (700e) [Ateliers FFG]	géré par la LGL			
	travail bénévoles à partir des cours pour faire des exo sgf	bénévoles section 9			
	création de set d'exercices sur des principes fondamentaux	10x30€			
	audit des contenu bénévoles	70€ (1h)			
total participation FFG	440€				
	participation FFG au frais du support des cours, GoGrinari	100€			
projet optionnel novembre 2022	création de contenu pour DAN				
	programmation d'un cheminement, inventaire	70€ (1h)			
	3h de cours explicatif + video (300e) [Ateliers FFG]	géré par la LGL			
	travail bénévoles sur les sgf	bénévoles section 9			
	création de set d'exercices sur des techniques locales spécifiques	10x30€			
	audit des contenu bénévoles	70€ (1h)			
total participation FFG	440€				
2023	création d'une page internet, faisant interface entre cours et exercices	1 800€			

Engagez vous ! rejoignez le Discord de la section 9 !

<https://discord.gg/W4W8Cbpg8F>

Contact :
tisserand.romain@gmail.com
zororo#6263



ANNEXE B

Modifications des qualifications pour le championnat de France open

III.3.4 : remplacer "soit P le nombre total de participants aux championnats de clubs et de ligue (les qualifiés des championnats de clubs ne sont comptés qu'une fois) ;" par "soit P le nombre total de participants aux championnats de clubs et de ligue (les joueurs participant aux deux niveaux sont comptabilisés deux fois) ;"

III.3.4 : remplacer la formule " $N=L/200+P/100+D/10$ " donnant le nombre de qualifiés par ligue par " $N=L/200+P/50+D/10$ "

III.4.2 : Remplacer

"Sont qualifiés pour ce championnat :

- les huit premiers au classement du championnat Open de l'année précédente ;
- les joueurs ayant atteint ou dépassé 300 sur l'échelle de niveau au moins une fois entre le premier janvier de l'année précédente et le premier mars ;
- les qualifiés issus des championnats régionaux ;
- les champions de France jeunes des catégories lycée et collège."

par

"Sont qualifiés pour ce championnat :

- les huit premiers au classement du championnat Open de l'année précédente ;
- les joueurs ayant atteint ou dépassé 300 sur l'échelle de niveau au moins une fois entre le premier janvier de l'année précédente et le premier mars ;
- les qualifiés issus des championnats régionaux ;
- les deux premières du classement du championnat de France féminin ;
- les deux premiers du classement des championnats de France jeunes catégories U20 et U16, ainsi que le premier de la catégorie U12."

III.4.2 : Remplacer

"En cas de désistement d'un joueur qualifié issu d'un championnat régional, ce joueur est remplacé dans la mesure du possible par le joueur suivant dans le classement du championnat de cette ligue. En cas de désistement d'un joueur qualifié issu d'un championnat de France jeune, ou si ce joueur est déjà qualifié par l'une des trois autres conditions, ce joueur est remplacé dans la mesure du possible par le joueur suivant dans le classement de ce championnat de France jeune. Les autres qualifiés ne sont pas remplacés en cas de désistement. "

Par

" Si un même joueur remplit plusieurs de ces critères de qualification, ce joueur est réputé qualifié via le premier de ces critères dans l'ordre énoncé plus haut, et "désisté" pour les critères suivants. En cas de désistement d'un joueur qualifié issu d'un championnat de ligue, du championnat de France féminin ou d'un championnat de France jeunes, ce joueur est remplacé dans la mesure du possible par le joueur suivant dans le classement de ce même championnat, sous réserve d'un niveau supérieur ou égal à 5k. Les qualifiés via le précédent championnat open ou l'échelle de niveau ne sont pas remplacés en cas de désistement."

III.4.2 : Dans la phrase "Afin d'assurer un bon déroulement de la compétition, l'ensemble de ces critères pourra être ajusté en début de saison par le responsable des compétitions afin que le nombre de participants prévisible soit de l'ordre de 30, et ne dépasse pas 40.", remplacer la fin par "soit de l'ordre de 40, et ne dépasse pas 50."

Modification des dates limites

*** III.2.1 sur le championnat de club (page 7)

Remplacer "Ce championnat relève de la responsabilité des clubs, et doit être organisé par eux avant fin février."

Par "Ce championnat relève de la responsabilité des clubs, et doit être organisé suffisamment tôt par rapport à son championnat de ligue (la date limite de fin mars est recommandée par défaut mais peut être modifiée par la ligue concernée)."

*** III.3.1 sur le championnat de ligue (page 8)

Remplacer "Ce championnat relève de la responsabilité des ligues, et doit être organisé par elles avant fin avril."

Par "Ce championnat relève de la responsabilité des ligues, et doit être organisé par elles avant fin juin (sous peine de perte de son caractère qualificatif pour le championnat de France open)."

*** III.3.4 (page 9) :

Enlever la phrase : "sous peine de nullité, les classements complets des championnats de ligues doivent être envoyés au responsable des compétitions de la FFG avant fin avril, accompagnés du nombre et de la liste des joueurs qualifiés."

Modifications dues à l'échelle hybride

Page 3 :

I.1.3. :

Remplacer "Les agréments de la FFG pour une prise en compte à l'échelle de niveau de la FFG et/ou de l'EGF d'un tournoi internet seront donnés par le bureau FFG après avis des responsables compétitions."

Par "Les agréments de la FFG pour une prise en compte à l'échelle de niveau hybride de la FFG d'un tournoi internet seront donnés par le bureau FFG après avis de la commission de l'échelle hybride."

Page 4 :

I.2.

Remplacer "Les inscriptions aux tournois agréés FFG doivent se baser sur l'échelle de niveau FFG. L'inscription basée sur l'échelle EGF est toutefois acceptée pour les compétitions à portée internationale."

Par "Les inscriptions aux tournois agréés FFG doivent se baser sur les échelles de niveau FFG. L'échelle présentielle est utilisée pour tous les tournois en présentiel. L'échelle hybride est utilisée pour les tournois ayant lieu en ligne. L'inscription basée sur l'échelle EGF est toutefois acceptée pour les compétitions à portée internationale."

I.3

Remplacer "L'agrément d'un tournoi entraîne sa prise en compte dans le calcul de l'échelle de niveau nationale."

Par "L'agrément d'un tournoi entraîne sa prise en compte dans le calcul d'une ou deux des échelles de niveau nationale."

I.3.2

Remplacer "Les résultats des parties (hors tournois en ligne) sont pris en compte à l'échelle de niveau française en fonction de trois coefficients (temps de jeu, handicap, taille du goban) dont les effets se cumulent :"

Par "Les résultats des parties sont pris en compte aux échelles de niveau françaises (présentielle et hybride) en fonction de trois critères (temps de jeu, handicap, taille du goban)."

Page 5

I.3.3

Remplacer la totalité du paragraphe

"3.3 Coefficients de prise en compte pour les tournois en ligne le coefficient de prise en compte à l'échelle est décidé au cas par cas lors de la demande d'agrément au bureau."

Par

"3.3 Prise en compte des tournois en ligne à l'échelle hybride Les tournois en ligne comptabilisés ne le sont qu'à l'échelle hybride. Le coefficient de prise en compte suit les mêmes règles que pour les tournois en présentiel."

Page 8

III.2.3

Rajouter à la fin du paragraphe :

"A l'exception des clubs de la ligue de go en ligne, il est recommandé que les championnats de club aient lieu en présentiel".

III.3.1

Rajouter à la fin du paragraphe :

"A l'exception de celui de la ligue de go en ligne, les championnats de ligue doivent avoir lieu en présentiel. L' échelle de niveau mentionnées au paragraphe III.3.2 et III.3.4 est l'échelle présentielle, sauf pour le championnat de la ligue de go en ligne où il s'agit de l'échelle hybride."

Page 9

III.4.2

Remplacer "les joueurs ayant atteint ou dépassé 300 sur l'échelle de niveau au moins une fois entre le premier janvier de l'année précédente et le premier mars ;"

Par "les joueurs ayant atteint ou dépassé 300 sur l'échelle de niveau au moins une fois entre le premier janvier de l'année précédente et le premier mars (l'échelle de niveau prise en compte est l'échelle hybride pour la ligue de go en ligne, l'échelle présentielle pour toutes les autres);"

Page 11

III.5.1

Rajouter "présentielle" à "les 8 joueurs « actifs » les plus forts à l'échelle de niveau publiée après le championnat Open ;"